

# LE BILAN D'EXECUTION 2021 DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021- 2027

## AVIS



22 juin 2022

Rapporteur : Bernard SILVESTRO, Président de la Commission **Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 116. Conseillers présents

dans le cadre d'une saisine

Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>ELEMENTS DE LA SAISINE .....</b>	<b>4</b>
2	<i>LA SAISINE DU CONSEIL REGIONAL .....</i>	4
a.	<i>Enveloppes contractualisées au CPER.....</i>	4
b.	<i>Bilan des montants engagés sur la période 2020-2021.....</i>	5
	<i>COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</i>	5
	<i>COMMISSION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE .....</i>	6
	<i>COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE .....</i>	6
	<i>COMMISSION AGRICULTURE.....</i>	7
<b>II.</b>	<b>AVIS DU CESER .....</b>	<b>7</b>
	<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>8</b>

# I. Eléments de la saisine

## 1. Contexte

Le contrat d'avenir regroupe des actions liées au plan de relance engagé par l'Etat et la Région depuis la fin de l'année 2020, et des actions inscrites au Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, le CPER 2021-2027 constituant une composante du Contrat d'Avenir 2021 – 2027. Le contrat d'avenir a été complété en juillet 2021 par deux avenants concernant l'hydraulique agricole et l'égalité femmes-hommes dans la formation professionnelle.

## 2 La saisine du conseil régional

Le rapport présenté au CESER pour avis concerne d'une part, le bilan d'exécution 2021 du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, et d'autre part l'approbation des conventions d'ambition territoriale des Départements du Var et des Alpes Maritimes

## 3 Les principaux éléments présentés

### a. Enveloppes contractualisées au CPER

Les montants totaux de la contractualisation Etat-Région sont les suivants (hors Contrats de Plan Interrégionaux Rhône/Saône et Massif Alpin) : 857M€ financés par l'Etat et 824 M€ financés par la Région. La répartition de cette enveloppe par priorités stratégiques est résumée dans le tableau ci-dessous :

Priorités	Montants contractualisés		
	Etat	Région	Etat + Région
P1 : Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale	247 310 000	247 340 000	494 650 000
P2 : Equilibre et solidarité des territoires	223 800 000	223 800 000	447 600 000
P3 : Enseignement supérieur et recherche	96 670 000	96 670 000	193 340 000
P5 : Tourisme	530 000	530 000	1 060 000
P6 : Culture	26 000 000	26 000 000	52 000 000
P7 : Développement économique	5 080 000	5 100 000	10 180 000
P8 : Formation professionnelle - Egalité Homme/Femme	12 039 000	12 040 000	24 079 000
P9 Volet métropolitain	75 530 000	75 530 000	151 060 000
P12 : Reconstruction des vallées détruites des Alpes-Maritimes	170 000 000	137 100 000	307 100 000
<b>Total</b>	<b>856 959 000</b>	<b>824 110 000</b>	<b>1 681 069 000</b>

## b. Bilan des montants engagés sur la période 2020-2021

Les montants engagés se répartissent de la façon suivante :

- Adaptation du territoire au changement climatique, énergétique et environnemental : 62,2 M€ ont été engagés soit 63 % de l'enveloppe théorique (98,3 M€);
- Mobilité : 358 M€ engagés soit 67 % de l'enveloppe théorique (535,8 M€) ;
- Equilibre et solidarité des territoires : 40,6 M€ engagés soit 42 % de l'enveloppe théorique (96,1 M€) ;
- Santé : 18,4 M€ engagés soit 115 % de l'enveloppe théorique (16 M€) ;
- Culture : 20,8 M€ engagés soit 100 % de l'enveloppe théorique (20,8 M€) ;
- Développement économique : 21,5 M€ engagés soit 95 % de l'enveloppe théorique (22,6 M€);
- Formation professionnelle et Egalité homme/femme : 44,2 M€ engagés soit 49 % de l'enveloppe théorique (90 M€);
- Volet métropolitain : 14,2 M€ engagés soit 58 % de l'enveloppe théorique (24,5 M€).

## II EXPRESSION DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

### *Commission Aménagement du Territoire*

Le périmètre d'étude de la commission est concerné par plusieurs priorités du Contrat de Plan 2021 – 2027 : la priorité II intitulée Equilibre et solidarité des territoires, la priorité IX, volet métropolitain, les priorités X et XI relative aux CPIER Massif des Alpes et Plan Rhône-Saône et une partie de la priorité XII pour la reconstruction des vallées maralpines.

- Concernant la priorité II : le manque de ventilation des crédits contractualisés dans le tableau récapitulatif et le manque de détail des crédits engagés pour chacune des mesures ne permettent pas d'avoir une appréciation rapide des financements engagés et mandatés. Le détail des mesures apporte quelques éléments de précision sans pour autant clarifier le montant des dotations. S'agissant d'une programmation annuelle, il est surprenant que les montants engagés globalement ne soient que de 8% et les montants mandatés de 10%.
- Sur le tableau récapitulatif des financements de la priorité IX, il manque la ventilation des financements pour chacune des métropoles. Ce manque de données ne permet pas de calculer le taux d'engagement et de mandatement pour chacune d'entre elles. Toutefois, le taux d'engagement est plus proche d'un taux annuel de 14%.
- L'absence de présentation des bilans spécifiques des CPIER Massif des Alpes et Plan Rhône et Saône, priorité X et XI, ne permet pas de se prononcer sur la réalisation de ces contrats. Il est regrettable qu'ils ne soient pas envoyés au même titre que le bilan du CPER sachant qu'ils régissent des opérations très sensibles au niveau territorial.

- La priorité XII pour la reconstruction des vallées maralpines, la commission suit essentiellement les opérations menées dans le CRET de la Métropole Nice Côte d'Azur sur la partie voirie. Le bilan présente quelques grandes actions des interventions de l'Etat et de la Région qui se sont déjà fortement mobilisés.

### ***Commission Sport Jeunesse Vie Associative***

Concernant la mesure 4 sur les équipements sportifs dans le Contrat de plan Etat région 2021-2027, la commission a un grand intérêt pour ce sujet car elle vient de finaliser un avis visant à « *Encourager les activités physiques et sportives pour tous, un défi pour notre région !* ». La commission estime très positif « *la logique de concertation et de co-construction de la politique du sport en région* ».

L'avis de la commission souligne aussi l'importance de l'objectif du CPER de « *constituer un outil de mise en œuvre du projet sportif territorial de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* ». En effet, une de nos préconisations concerne le rôle de la Région en tant que promoteur du réflexe sportif pour tous.

La commission adhère au principe de :

- Réduire, dans une recherche de cohésion territoriale, les carences en équipements sportifs ;
- Rénover ou étendre des centres de préparation aux jeux olympiques ;
- Contribuer à l'effort de reconstruction des équipements sportifs des vallées maralpines sinistrées.

Ces 3 projets soutenus par la Région sur cette mesure en 2021 représentent une dépense totale de 1,2 M€.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et la promotion du sport, on peut s'interroger sur le montant destiné à ces deux objectifs : la reconstruction et la promotion du sport, ce financement mériterait d'être beaucoup plus conséquent au regard des enjeux.

### ***Commission Enseignement Supérieur, Recherche***

La commission constate que l'Etat a commencé en 2021 à engager des crédits sur un certain nombre d'opérations qui concernent à la fois des projets dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Au titre de l'enseignement supérieur : réalisation de 6 projets structurants d'amélioration, tels que la construction de logements étudiants sur les académies d'Aix-Marseille et Nice : Sur une enveloppe Etat/Région de 140,67 millions d'€ (83 M€ Etat + 58 M€ Région), l'Etat a engagé 3,8 M€ et mandaté 0,5 M€. La Région n'a encore rien engagé ni mandaté. Cette situation est due au fait que l'année 2021 a été exclusivement consacrée aux échanges avec l'Etat, qui ont pu se conclure seulement lors des comités territoriaux de mars 2022. Les crédits engagés par l'Etat, sont quant à eux, des report ou complément du CPER 2015-2020.
- Au titre de la recherche : Les projets portent sur le soutien à des structures de transfert de technologie (CRITT), et sur 4 opérations retenues (Data center, Pertinence sur le développement des centrales de technologie, Innov Bio Med Change, sur la biodiversité marine en Méditerranée, Phytoscope sur la compréhension des effets du changement climatique). Ce sont prioritairement des projets structurants de Recherche et Développement (académies Aix-Marseille et Nice). Sur une enveloppe

Etat/Région de 51,6 M€ (13 M€ Etat + 38,6 M€ Région), l'Etat a engagé de 13 M€ et mandaté 2,3 M€. La Région n'a encore rien engagé ni mandaté sur ces opérations, pour les mêmes raisons évoquées plus haut au sujet des projets liés à l'enseignement supérieur.

Concernant ces deux secteurs, la commission Enseignement prend acte des retards pris par la Région dans ses engagements et restera vigilante sur le respect du calendrier sur les prochaines années de ce Contrat de Plan.

### *Commission Agriculture*

Les commentaires de la commission portent sur la Priorité I : Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale, axe 1 : Transition environnementale, mesure 3 : Transition écologique, point 3.5 Soutien aux investissements liés à la gestion patrimoniale des ressources en eaux superficielles et souterraines et à l'hydraulique agricole.

La commission soutient fortement les investissements dans le domaine de l'hydraulique agricole, un enjeu fort pour les années à venir, permettant d'assurer une production agricole de qualité, participant à la souveraineté alimentaire régionale. Toutefois, ces investissements doivent s'accompagner d'intervention dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation afin d'obtenir des plantes moins consommatrices d'eau et d'intrants, plus résistantes tout en ayant de bonnes qualités gustatives et nutritionnelles, et d'acquérir des techniques culturales adaptées au changement climatique.

## II. Avis du CESER

Le CESER rappelle l'importance de cette contractualisation pour le développement et l'aménagement du territoire régional.

Il relève que ce bilan d'exécution n'intègre pas de démarche d'évaluation, qui s'avèrerait pourtant indispensable pour mesurer la pertinence de la stratégie adoptée et de ses impacts.

## Explications de vote

### Intervention de Aurélie AIMARETTI au nom du 1<sup>er</sup> collège

Le 1<sup>er</sup> collège constate que le CPER 2021-2027 est en volume équivalent au précédent contrat à 1 681 M€. Il note qu'une partie du non réalisé du précédent contrat est inclus dans CPER 2021-2027 ce qui finalement minore l'effort d'investissement des prochaines années.

La gouvernance du projet, malgré de notables améliorations, reste complexe et parfois peu opérationnelles compte tenu du mille-feuille administratif du pays.

Le 1<sup>er</sup> collège se félicite que le CESER soit membre du comité stratégique de pilotage d'évaluation et de suivi.

Enfin le nombre de priorités est passé de 5 à 9 avec une recomposition de celles-ci :

- On note que les priorités P1 « adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale » et P2 « équilibre et solidarité des territoires », représentent financièrement plus de la moitié du total du contrat.
- Deux priorités sont nouvelles : P9 « volet métropolitain » (4% du contrat) et P10 « reconstruction des vallées détruites des Alpes Maritimes » (10% du contrat).

### Sur le bilan 2021 du CPER

S'agissant de la première année d'exécution il est naturel que l'avancement des engagements (27%) et les mandatements (10%) soient faibles. Ils sont néanmoins supérieurs aux avancements de 1<sup>ère</sup> année des précédents contrats.

Le 1<sup>er</sup> collège a constamment indiqué que les délais de réalisation devaient être tenus.

Malheureusement cela n'a jamais été le cas des précédents contrats. Les engagements 2021 concernent principalement les opérations reportées du précédent contrat. Si les engagements n'atteignent pas au moins 75% en 2022, il est à craindre que ce contrat dérape comme les précédents.

Le 1<sup>er</sup> collège sera particulièrement vigilant sur ce point ainsi que sur le rythme des mandatements de l'Etat.

Il est notamment attaché, dans la priorité 1, à l'axe 2 « Mobilité » et particulièrement à l'avancement de la ligne ferroviaire nouvelle LNPCA. Il sera très vigilant sur la tenue des délais, déjà très allongés, de ce projet majeur pour la région et les métropoles.

## Concernant les conventions d'ambitions territoriales du Var et des Alpes Maritimes :

Le 1<sup>er</sup> collège se félicite de la mise en place de ce dispositif décentralisé vers les départements qui font liaison avec les bassins de vie.

Le total du contrat d'avenir de 5 120 M€ structure le CPER, les conventions départementales d'ambitions territoriales et les financements des contrats de relance et de transition écologique pour l'État et « *nos territoires d'abord* » pour la Région.

Le 1<sup>er</sup> collège n'est pas en mesure de donner avis sur les nombreux projets proposés, il constate une très grande difficulté de lecture de ces dispositifs fortement imbriqués et le faible progrès de l'effort tant attendu de simplification de l'administration du pays.

Il s'interroge sur la capacité d'évaluation de ces dispositifs et la disponibilité d'une base de données opérationnelle d'échange entre les partenaires.

Le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis du CESER

---



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00  
Site web: [www.ceser.maregionsud.fr](http://www.ceser.maregionsud.fr)  
Contact : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Contact Communication: [com.ceser@maregionsud.fr](mailto:com.ceser@maregionsud.fr)